



1800  
1876

2<sup>e</sup>

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

du 17 février 1873 au 13 décembre 1876

L'HONORABLE  
RENÉ-ÉDOUARD  
CARON

DEVISE

*Suaviter in modo  
fortiter in re*

*Douceur dans la manière, fermeté dans l'action*

Au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, soit le 21 octobre 1800, Élisabeth Lessard donne naissance à René-Édouard Caron sur une ferme située à Sainte-Anne-de-Beaupré. D'abord cultivateur, Augustin Caron, son père, a été député du comté de Northumberland (Montmorency) de 1808 à 1809, puis de 1811 à 1814 à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Il a aussi été juge de paix pour le district de Québec.

René-Édouard Caron étudie au collège de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, dans le comté de Montmagny, avant d'entrer au pensionnat du Petit Séminaire de Québec. Après y avoir fait ses humanités et suivi des cours de philosophie pendant deux ans, il commence son droit auprès d'André-Rémi Hamel en 1820. Admis au barreau le 7 janvier 1826, il exerce dès lors le métier d'avocat à Québec. Sa renommée comme juriste lui attire, dit-on, une riche clientèle, ce qui lui permet de vivre dans l'aisance. C'est à cette époque qu'il épouse Marie-Vénérande-Joséphine Deblois, fille de Joseph Deblois et de Marie-Vénérande Ranvoyzé. Le mariage est célébré à l'église Notre-Dame

de Québec le 16 septembre 1828. Puis, en 1844, Caron s'associe avec Louis de Gonzague Baillargé, un de ses anciens clercs; ensemble, ils agiront dès 1850 à titre d'avocats pour la Ville de Québec. La prospère Société Caron & Baillargé ne cessera ses activités que lorsque Caron sera nommé juge à la Cour supérieure du Bas-Canada le 15 août 1853.

En 1833, peu après que la Chambre d'assemblée du Bas-Canada eut officiellement érigé civilement la Cité de Québec, Caron entre en politique active. Aux premières élections municipales, il est choisi par la population pour représenter le quartier du Palais. Un an plus tard, par la majorité de une seule voix, ses pairs l'élisent à la mairie en remplacement d'Elzéar Bédard. Au cours de son mandat, en 1834, le choléra fera plus de 2 000 morts à Québec. On rapporte que le maire, ne craignant nullement de s'exposer personnellement à la maladie, convoque alors des assemblées publiques afin d'informer la population et d'empêcher la propagation de l'épidémie.

Après la suspension du système municipal de 1836 à 1840, l'administrateur colonial Charles Edward Poulett Thomson, lord Sydenham, réinstalle Caron dans ses fonctions de maire, nomination qui sera entérinée par la population en 1842 lorsque le poste redevint électif. Le malheur frappe de nouveau : en mai et en juin 1845, deux incendies successifs détruisent la majeure partie de la ville de Québec. Encore une fois, selon un contemporain, Caron, à titre de président du comité de secours, fait preuve d'esprit d'organisation et de dévouement à l'égard des sinistrés. Quand il quitte sa charge de maire l'année suivante, les citoyens de Québec voudront commémorer les actions méritoires de leur ancien maire en lui adressant ce témoignage flatteur : « Les soussignés, vos concitoyens, ne sauraient permettre que vous laissiez le poste éminent que vous avez si longtemps occupé parmi nous, sans vous témoigner quelle haute opinion ils se sont formée de votre caractère et de votre conduite pendant que vous présidiez à leurs intérêts municipaux comme maire de cette ville. [...] Votre assiduité et votre diligence à remplir vos fonctions administratives ne nous ont pas échappé, et nous en garderons le souvenir avec reconnaissance. »

En 1834, alors qu'il occupe toujours ses fonctions de maire de Québec, Caron est élu sans opposition comme député de la Haute-Ville à l'Assemblée législative du Bas-Canada. D'allégeance libérale modérée, il s'oppose au Parti patriote de Louis-Joseph Papineau. S'il se rallie le 21 février 1834 lorsque la Chambre adopte les Quatre-vingt-douze Résolutions, Caron, tout comme les membres du « parti de Québec », est surtout en faveur d'une politique de conciliation. Aussi, lorsqu'en 1836 ses propres électeurs s'adressent à Papineau pour lui signifier qu'ils appuient son approche radicale, Caron juge qu'il doit démissionner.

Peu avant l'insurrection de 1837, le gouverneur lord Archibald Gosford nomme Caron au Conseil législatif, lequel sera dissous lors de la suspension de la Constitution en 1838. Avec l'instauration de l'Acte d'Union de 1840, découlant des conclusions du rapport Durham, le Haut-Canada et le Bas-Canada formeront une seule et même province : le Canada-Uni. Comme la majorité des Canadiens français, Caron s'oppose au nouveau régime et prône le retour de la Constitution de 1791. Conciliateur avant tout, il joindra cependant les rangs des partisans de la nouvelle institution en acceptant, le 14 juin 1841, la charge de conseiller législatif. Il en assume la présidence du 8 novembre 1843 au 19 mai 1847 et du 11 mars 1848 au 14 août 1853. Parce qu'il s'absente souvent, il sera destitué de son siège en 1857. Il tentera vainement de faire annuler cette décision, entre autres par la reine, en 1860 et en 1861.



En tant que conseiller législatif, Caron souhaite voir les Canadiens français mieux représentés au sein du Cabinet. Modéré, il s'oppose toutefois à la position de Louis-Hippolyte La Fontaine, leader des réformistes, qui se montre beaucoup plus revendicateur. Quand William Henry Draper, procureur général du Haut-Canada et partisan de l'union des deux Canadas, tente un rapprochement

avec La Fontaine en consentant à laisser quelques portefeuilles aux réformistes du Bas-Canada, Caron sert d'intermédiaire. Celui-ci rédige une lettre dans laquelle il expose clairement sa vision politique : « Je dois vous dire, explique-t-il, que je suis d'avis que l'état dans lequel nous sommes ne peut pas durer. Ce qu'on nous offre est peu de chose, mais ce pourrait être le commencement de quelque chose de mieux. Il est très possible que je voie mal les choses, mais il me semble que cette ouverture vaut bien la peine qu'on y réfléchisse. » La Fontaine rejette l'offre et continuera à réclamer une représentation équitable des Canadiens français. En 1847, Caron propose que La Fontaine fasse à tout le moins partie du gouvernement, ce qui lui coûtera la présidence du Conseil législatif. Criant à l'injustice, il fonde le Comité constitutionnel de la réforme et du progrès, association politique qui réclame un gouvernement « jouissant de la confiance des représentants du peuple ».

Caron revient à la présidence du Conseil législatif en 1848 lorsque le gouvernement réformiste de La Fontaine et de Robert Baldwin est porté au pouvoir. Il entre en même temps au Cabinet comme représentant de la région de Québec et, à la session de 1849, depuis la Chambre haute, il appuiera notamment le projet de loi assurant une indemnisation aux personnes ayant subi des pertes au cours des insurrections de 1837 et de 1838. En 1849, Caron quitte le Cabinet à la suite d'un remaniement ministériel mais, de 1851 à 1853, il fera partie du gouvernement de Francis Hincks et d'Augustin-Norbert Morin. En 1853, il laisse enfin son poste lorsqu'on le nomme juge de la Cour supérieure du Bas-Canada. Il devient par la suite juge de la Cour d'appel, le 29 janvier 1855.

Malgré une carrière politique de près de 30 ans, la notoriété de Caron repose avant tout sur ses qualités de juriste. En 1854, après l'abolition du régime seigneurial, il est membre de la Cour seigneuriale qui doit, *grosso modo*, établir la nature et l'étendue des droits de banalité et de propriété des seigneurs sur leur fief, leur seigneurie et sur les cours d'eau les traversant. Caron formule ses observations qui, en 1856, seront publiées dans l'ouvrage de François-Réal Angers et Simon Lelièvre *Décisions des tribunaux du Bas-Canada, questions seigneuriales*. On retient, de plus, que Caron participe de très près, dès 1858, à la préparation du Code civil et du Code de procédure civile du Bas-Canada. Avec deux autres commissaires, Augustin-Norbert Morin (remplacé à son décès, en 1865, par

Joseph-Ubalde Beaudry) et Charles Dewey Day, il étudie d'abord la Coutume de Paris, le *Common Law*, le Code civil français et le Code civil de la Louisiane. Puis, en 1865, le gouvernement adopte les recommandations des codificateurs à propos du nouveau Code civil et, après deux autres années de labeur, le Code de procédure civile entre en vigueur. Jean-Charles Bonenfant affirme que « les deux codes ne furent pas uniquement l'œuvre de Caron mais parmi les codificateurs il fut certainement celui qui les marqua davantage par sa science du droit et l'équilibre de son jugement ».

Une fois que la lourde besogne est terminée, Caron retourne à sa charge de magistrat. Le 14 février 1873, à l'âge de 72 ans, il est nommé lieutenant-gouverneur, succédant ainsi à Narcisse-Fortunat Belleau. Après la cérémonie d'intronisation, George Irvine, au nom des membres du Barreau de Québec, lui offre ces bons mots: « Les membres du Barreau de Québec éprouvent un bien vif plaisir à féliciter Votre Excellence à l'occasion du témoignage de confiance dont Notre Gracieuse Souveraine vient de vous honorer en vous investissant de la haute dignité de lieutenant-gouverneur de la Province de Québec. Ils croient devoir en même temps vous exprimer le regret que l'exercice des fonctions auxquelles vous êtes appelé doive interrompre les relations si intimes qui ont existé entre Votre Excellence et le Barreau depuis près de 47 ans, tant comme avocat distingué que comme juge. »

La santé du lieutenant-gouverneur périclité vers la fin de 1876. Antoine-Aimé Dorion, juge en chef de la Cour du banc de la reine, agira comme administrateur du 8 novembre au 15 décembre. Caron meurt en fonction le 13 décembre et sera inhumé dans le cimetière Notre-Dame-de-Belmont, à Sainte-Foy, le 18 décembre. À l'occasion des obsèques, *L'Événement* indique que l'homme était très apprécié, car « en dépit du temps affreux qu'il faisait [...] et qui a duré toute la journée, il y a eu foule aux funérailles du lieutenant-gouverneur ». *La Minerve* rapporte pour sa part que les drapeaux des principaux édifices publics sont en berne tant à Québec qu'à Ottawa. De grands noms voudront honorer la mémoire du disparu. Depuis la Chambre haute, Charles-Eugène Boucher de Boucherville rappelle que Caron « s'est toujours distingué par sa grande intelligence, son urbanité et son discernement. [...] C'était, poursuit-il, un loyal sujet, c'était un grand citoyen, un homme de

bien, et lorsque l'histoire redira les événements de nos jours ce ne sera pas à la page la moins belle, celle qui racontera la vie de notre regretté, de notre bien aimé lieutenant-gouverneur ». Enfin, au Parlement, à la séance du 13 décembre 1876, le procureur général Auguste-Réal Angers, rappelant le rôle joué par Caron dans la codification, dira qu'il fit le « plus beau monument qu'une nation puisse posséder en Amérique; ce monument est un petit livre sur le frontispice duquel on lit ces mots : *Code civil du Bas-Canada*. Ce petit livre est un temple où le pauvre comme le riche, l'étranger de toutes races et de toutes nationalités, entrent avec confiance et trouvent la même justice et la même protection pour leur propriété et leur famille ».

## LA POLITIQUE AU QUÉBEC ET AU CANADA

DU 17 FÉVRIER 1873 AU 13 DÉCEMBRE 1876

### **25 février 1873**

Démission du premier ministre du Québec, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau.

### **27 février 1873**

Assermentation du conservateur Gédéon Ouimet comme premier ministre du Québec.

### **3 mai 1873**

Une loi adoptée par la Chambre des communes rend inéligibles aux Communes les membres des législatures provinciales. Les députés qui cumulent deux mandats sont forcés de faire un choix. L'Assemblée législative adopte une loi semblable le 28 janvier 1874.

### **20 mai 1873**

Mort de sir George-Étienne Cartier à Londres.

### **7 novembre 1873**

Victoire du Parti libéral d'Alexander Mackenzie aux élections fédérales.

### **1<sup>er</sup> juillet 1873**

L'Île-du-Prince-Édouard devient la septième province du Canada.

### **15 mars 1874**

Naissance d'Eugène Fiset, qui sera lieutenant-gouverneur du Québec de 1939 à 1950.

### **22 septembre 1874**

Assermentation du conservateur Charles-Eugène Boucher de Boucherville comme premier ministre du Québec.

### **12 février 1875**

Naissance d'Ésiouff-Léon Patenaude, qui sera lieutenant-gouverneur du Québec de 1934 à 1939.

### **7 juillet 1875**

Victoire du Parti conservateur de Charles-Eugène Boucher de Boucherville aux élections provinciales.

### **1876**

Création des réserves indiennes par le gouvernement fédéral.

## PRÉSENCE TOPONYMIQUE

Canton Caron, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Rue Caron, Québec

Rue Caron, Sherbrooke